

Le Choix

Désirée et Alain Frappier

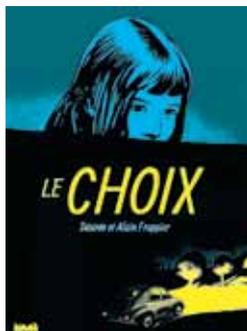
Editions La ville brûle

janvier 2015

120 pages, 15 €

La loi Veil, qui a enfin donné aux femmes le droit d'avorter, a 40 ans cette année. C'est à cette occasion qu'avec le soutien du Planning familial, Désirée et Alain Frappier publient *Le Choix*, « roman graphique » et non exactement bande dessinée, quoique fort joliment dessiné par Alain Frappier. Le livre nous raconte la vie de Désirée, mêlant l'histoire aux souvenirs intimes et à la découverte d'un carton plein de lettres dans un grenier de famille. Enfant non désirée justement, d'une mère qui racontera les avortements qu'elle a pratiqués après sa naissance, elle a connu une enfance chaotique. Très tôt, elle se tourne vers la lutte pour ce droit qui lui paraît essentiel : elle nous raconte l'appel des 343, le procès de Bobigny, les militantes du Mlac* et les premières aspirations par la méthode Karman, la loi Veil, la résistance de la réaction des anti-IVG... jusqu'au livre-choc d'Annie Ernaux, *L'Événement*, et à la bataille des Espagnoles contre les projets liberticides de leur gouvernement, en 2014.

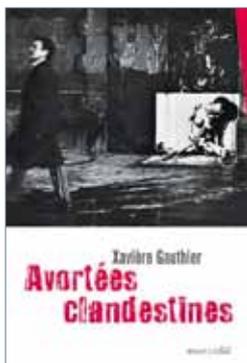
On rencontre, dans cette histoire, des écrivains comme Xavière Gauthier, des gynécologues militantes du Mlac comme Joëlle Brunerie-Kauffmann, des militantes comme Anne Joubert, qui sera l'une des inculpées au procès d'Aix-en-Provence, en 1977. Des témoignages, des débats contradictoires, des récits d'amis et de militantes. On trouve aussi une documentation fort utile en fin de volume, avec des textes historiques, une bibliographie, des films, et l'étonnant dessin légendé de la valise des militantes du Mlac, avec tout son matériel médical, jusqu'à la pompe à vélo inversée bricolée par les copains... Rien à voir avec le tableau du matériel antérieur des faiseuses d'anges, queue de persil, aiguille à trico-



ter et eau savonneuse. L'intérieur de la valise porte une étiquette « indiquant qu'elle appartient au docteur Pierre Boutin, maternité des Lilas, pour protéger les filles du Mlac en cas de contrôle policier ».

Ce récit de souffrances, d'amitiés, de luttes qui ont été dangereuses et qui encore aujourd'hui sont violentes, porte en lui sa propre genèse, l'évidence pour les auteurs de sa nécessité. Souhaitons qu'il contribue à convaincre les jeunes de l'importance de cette liberté pour les femmes et de la nécessité de continuer à défendre le droit à l'avortement. Et que vive la maternité des Lilas, fondée par Pierre et Jeanne Boutin, qui fut l'une des premières à accueillir et à aider les femmes qui faisaient le choix d'avorter.

**Nicole Savy, coresponsable
du groupe de travail LDH
« Femmes, genre, égalité »**



Avortées clandestines

Xavière Gauthier

Editions Mauconduit

janvier 2015

304 pages, 19,50 €

C'est une œuvre de mémoire que nous offre la chercheuse féministe Xavière Gauthier, pour faire connaître aux jeunes la réalité de ce que fut l'avortement, pour les femmes de sa génération : une réalité inimaginable aujourd'hui. Alors même que ce qui nous paraît un droit évident risque de s'effriter. Sous la poussée des extrêmes droites en France, et dans une Europe qui n'a jamais réussi à l'adopter (voir les récentes tentatives du gouvernement espagnol contre l'IVG). Mais aussi sous la poussée insidieuse de la crise. En France, beaucoup de centres d'IVG ont disparu, pour des raisons budgétaires ; la maternité des Lilas, haut lieu emblématique des combats féministes, n'est toujours pas assurée de survivre. Il est donc

plus utile que jamais de défendre le droit à l'avortement.

Xavière Gauthier procède à un récit historique, mêlé d'analyse et suivi des témoignages d'une trentaine de femmes. La période charnière est celle des années 1970 : procès de Bobigny et invention de la méthode Karman par aspiration (1972), pratique illégale des avortements par le Planning familial et le Mlac*, loi Veil en 1975. Depuis, les lois ont progressé, l'IVG est dépénalisée et intégralement remboursée, la notion de « détresse » a disparu de la loi française ; l'IVG médicamenteuse est un progrès médical.

Auparavant, la situation était désastreuse : pas ou peu de contraception, avortement interdit et lourdement pénalisé ; pratique pourtant très fréquente et clandestine par les moyens les plus variés, dans des conditions sanitaires souvent exécrables, entraînant douleurs insupportables, hémorragies, septicémies, voire accidents mortels. Sans parler des difficultés financières avec des tarifs souvent exorbitants, et des conditions morales qui vont de la solitude à l'humiliation et à la maltraitance. Telle cette jeune fille qui se retrouve dans un hôpital de religieuses : elles lui apportent dans sa chambre le fœtus dans un berceau, après l'avoir fait baptiser.

On se consolera avec cette Bretonne qui raconte que dans son village, dans les années 1960, « tous les avortements avaient lieu dans le clocher, ils étaient faits par le bedeau. [...] Tout le monde le savait ».

C'est contre cette souffrance généralisée que s'est levé le mouvement des femmes, que s'est créé le Mlac, que Simone Veil a pu faire passer sa loi en répondant aux détracteurs et aux insultes : « Il suffit d'écouter les femmes. » Ce qu'elles racontent est poignant.

*Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception.

N. S.